

LE CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18 EN ARIEGE

NOV. 2018 / LETTRE N°15

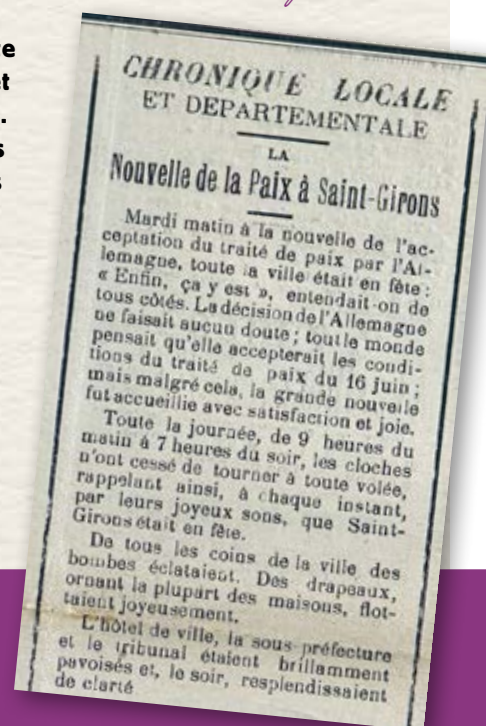
La Victoire, et après ?

L'armistice est signé avec l'Allemagne le lundi 11 novembre 1918, à 11 heures, dans un wagon du train du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes. Le 28 juin 1919, la signature du traité de Versailles marque officiellement le retour de la paix. Ce n'est qu'à partir de cette date que les soldats peuvent enfin rentrer chez eux.

L'Allemagne sort humiliée de ce traité, sans avoir le sentiment d'avoir perdu la guerre : elle doit endosser l'entière responsabilité du conflit, verser des indemnités aux pays vainqueurs, perdre son empire colonial,

livrer son artillerie lourde et sa flotte et renoncer à son aviation. L'Alsace et la Lorraine redeviennent françaises. Les frontières de nombreux pays d'Europe sont remodelées par d'autres traités, signés à Saint-Germain-en-Laye, au Trianon, à Sèvres en 1919 et 1920. Les empires russe, allemand, austro-hongrois et ottoman disparaissent sans que le droit à l'autodétermination des peuples ait été respecté. Les frustrations des vaincus comme des vainqueurs et l'instabilité géopolitique portent les germes d'une guerre future.

*Le Reveil du
Saint-Gironnais,
29 juin 1919.*



*Retour du 59^e régiment d'infanterie, à Foix,
le 20 juillet 1919. La Dépêche, 22 juillet 1919.*

Lorsque le bataillon apparaît sur la route de Pamiers, puis s'engage sur le pont, pour gagner les allées de Villote, par la rue Delcassé, il est accueilli par une ovation formidable. Les cris de « Vive le 59^e ! », « Vivent les poilus ! » retentissent ; les applaudissements crépitent, couvrant presque les notes de « la Madelon » que la musique joue à pleins cuivres. Tout le long du parcours, les maisons particulières sont pavoisées et illuminées.

Sur le pont, revêtu de fleurs, de drapeaux et de guirlandes de verdure piquées d'une multitude de lampes électriques, un arc de triomphe se dresse. La minute est inoubliable. Mais elle sera autrement poignante, lorsque, tout à l'heure, sur les allées de Villote, au moment de la présentation du drapeau, le colonel lancera de sa voix de commandement : « Respect aux morts ! Respect à ceux qui restent ! ».

Honorer les morts



Estampe dédiée aux morts pour la patrie de Prayols, 1919.



Plaque du monument aux morts de Bonnac (crédit C. Piquemal).



Détail du monument aux morts de Capoulet-Junac.

Plus de 8000 Ariégeois sont morts au combat ou dans les hôpitaux et sont enterrés sur le front. En 1920, la restitution aux familles des corps des soldats est autorisée, mais l'immense majorité d'entre eux restera inhumée dans les nécropoles nationales. À partir de 1921, l'État prend en charge le déplacement des familles sur les tombes.

La mention « Mort pour la France », créée en 1915, donne droit à une sépulture perpétuelle, à l'inhumation dans un carré militaire, comme ceux de Foix, Mirepoix et Pamiers, et à l'inscription sur le monument aux morts de la commune de naissance ou de dernière résidence. L'État apporte également une aide financière pour l'érection des monuments aux morts qui se multiplient à partir de 1919.



Inauguration du monument aux morts de Rabat-les-Trois-Seigneurs le 16 août 1924.

Certaines communes, cependant, n'avaient pas attendu pour honorer leurs morts. Ainsi, Bonnac a érigé son monument aux morts dès 1916.

Les monuments aux morts prennent des formes très variées : simples stèles, obélisques, statues de soldats, ou sculptures plus originales comme celles d'Antoine Bourdelle à Capoulet-Junac ou de Grégoire Calvet à Rabat-les-Trois-Seigneurs.

Incarnation de tous les soldats tombés au champ d'honneur, la dépouille du Soldat inconnu, choisie parmi les morts de Verdun, est transférée sous l'Arc de Triomphe, à Paris, le 11 novembre 1920.



Le monument aux morts de Saurat.

Aider les survivants

Entre 1911 et 1921, sous les effets conjugués de l'exode rural, de la dénatalité, des morts liées à la guerre ou à la grippe espagnole et de l'arrivée à l'âge adulte des classes creuses, l'Ariège perd 13 % de sa population, soit plus de 25000 personnes.

Les soldats rentrent entre novembre 1918 pour les vieilles classes et mars 1921 pour la classe de 1919. Le retour se fait dans la déception et l'amertume : les poilus ne retrouvent pas leur vie d'avant, dans une société qui s'est organisée sans eux, et ne se sentent pas considérés à la hauteur de leur sacrifice.



En-tête d'une affiche de l'Association ariégeoise des mutilés, réformés, veuves, orphelins, ascendants et anciens combattants de la Grande Guerre.



Leur réinsertion sociale, professionnelle, familiale et psychologique est très souvent difficile et sensiblement contrastée entre les villes et les campagnes. Elle l'est encore bien davantage pour les mutilés, les veuves et les orphelins sans ressources.

École de rééducation agricole des mutilés de la guerre de Royat.

Le département compte plus de 4600 mutilés et invalides, 2500 veuves et 3000 pupilles de la Nation. L'État leur vient en aide par l'intermédiaire de l'Office national des mutilés et réformés (créé en 1916) et l'Office national des Pupilles de la Nation (créé en 1917) qui accordent pensions, allocations, bourses et prêts, subventionnent les associations d'aide aux soldats et à leurs familles et proposent des places dans les centres de rééducation, telle la ferme-école de Royat pour les métiers de l'agriculture. Des emplois leur sont également réservés dans les administrations ou les entreprises.

3 manœuvres apprennent la profession de : 1 ajusteur-mécanicien, 1 employé des contributions indirectes, 1 prépare un emploi réservé « économe de lycée ».
1 forgeron apprend le métier de cordonnier.
1 voiturier, 1 cloutier, un entrepreneur de charpenterie, 1 marchand de bois, cherchent un débouché dans les emplois administratifs et réservés aux mutilés.
Enfin, 2 veuves ont suivi avec succès les cours de bonneterie de l'école de Mende et sont à l'heure actuelle associées pour l'exploitation de leur commerce.
La durée moyenne du séjour dans les écoles de rééducation est de 1 an à 15 mois.
Tous les élèves sortis ont trouvé à se placer facilement pour l'exercice de la profession qu'ils avaient apprises.

Extrait d'un rapport du comité départemental des mutilés, réformés et veuves de la guerre, au sujet des centres spéciaux de rééducation, 1921.

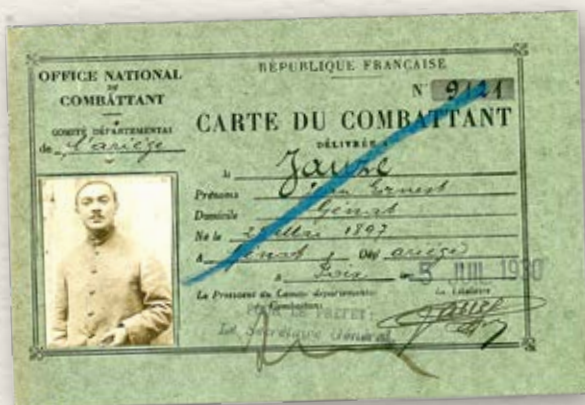
Les Anciens Combattants



En-tête du « Poilu Ariégeois », décembre 1921.

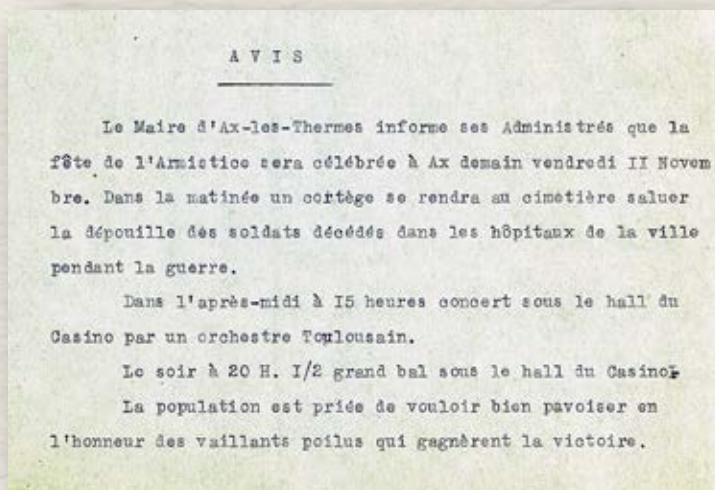
Les anciens combattants se réunissent en associations et pèsent sur le gouvernement pour obtenir des pensions, des retraites et des avantages matériels pour eux et pour les veuves et orphelins. Le journal « Le poilu ariégeois », qui paraît à partir de juillet 1919, se fait ainsi l'écho de leurs revendications dans le département.

En 1926, ils obtiennent l'attribution de la « carte du combattant », délivrée par l'Office du Combattant nouvellement créé, puis celle d'une pension de retraite de combattant, en 1930. L'année 1933 voit la création de l'Office national des mutilés, combattants et victimes de guerre (aujourd'hui ONAC-VG), par fusion des trois Offices existants.



Carte du combattant de Jean-Ernest Fausse, 1930.

Les soldats qui ont survécu au conflit se sentent investis d'une triple mission : entretenir le souvenir des camarades tombés, défendre leurs intérêts et ceux des familles des disparus, préserver la paix. C'est ainsi que naît une nouvelle catégorie sociale et politique, forte de 7 millions d'hommes (la moitié du corps électoral !) : les « Anciens Combattants ».



AVIS à la population d'Ax-les-Thermes pour célébrer le 11 novembre 1921.



Les anciens combattants contribuent aussi à fixer le jour de la commémoration de la guerre: le 11 novembre devient un jour férié et chômé en 1922. Le rituel des cérémonies officielles se codifie : après le discours des autorités, le dépôt de gerbes et l'appel des morts, les drapeaux s'inclinent devant les monuments.

Carte d'invalidité de Pierre Fosse, 1937.

Préservez et valorisez la mémoire des « poilus » ariégeois. Dans le cadre de leur mission de valorisation de l'histoire collective de l'Ariège, les Archives départementales et le Conseil départemental de l'Ariège ont initié une grande collecte de la mémoire des « poilus » ariégeois. Les documents recueillis entre 2013 et 2017 ont été classés et inventoriés (voir la base de données générale sur www.archives.ariège.fr). Une dernière collecte est organisée aux Archives départementales entre le 5 novembre et le 9 novembre 2018. Si vous souhaitez donner des archives, contactez les Archives départementales de l'Ariège au 05 34 09 36 80 ou par courrier électronique à l'adresse archives@ariège.fr pour un RDV dans les locaux du service : 59, chemin de la Montagne 09000 Foix.

Deux expositions ont été réalisées en 2014 (L'Ariège pendant la première guerre mondiale) et 2017 (Les Ariégeois de la Grande Guerre) : leurs catalogues sont disponibles auprès des Archives de l'Ariège. Les registres matricules militaires de l'Ariège ont été numérisés et indexés au nom des soldats (www.archives.ariège.fr/Ressources-en-ligne/Registres-matricules-militaires ou www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial). La Mission du Centenaire propose une exposition virtuelle sur les trésors ariégeois de 1914-1918 (www.centenaire.org/fr/trésors-d'archives) La publication des « Lettres du Centenaire de la guerre 14-18 en Ariège » se termine avec le présent numéro.